

CONDUITE ET ALCOOL, PROTEGER MON ENFANT

Par **Profil supprimé** Posté le 27/11/2017 à 23h43

Bonsoir,

Mon mari a des soucis d'alcool, il boit des grandes canettes de bière, toujours en cachette, mais en laissant ses canettes vides un peu partout. Samedi dernier il a emmené son fils de 10 ans à un tournoi de rugby, en voiture. Après l'avoir déposé il s'est fait arrêter par la gendarmerie, et a été gardé toute la nuit en cellule de dégrisement. Il continue à conduire, et je pense pourtant que son permis a dû lui être retiré. J'ai expliqué à mon fils de ne plus monter en voiture avec son père. Son fils est au courant des problèmes de son père. On en est malheureusement pas au premier problème. Je ne sais plus que faire. Notre vie est désormais trop compliquée.

3 RÉPONSES

Profil supprimé - 16/01/2018 à 15h20

je suis vraiment désolée que personne n'ai répondu à votre message, je suis une maman et cela me touche beaucoup de lire votre message, je pense à ce petit garçon de 10 ans dans cette situation.. mon problème n'est pas le même et donc je ne saurais que vous suggérer, à part que cette personne s'éloigne de votre vie.... ils ne guérissent jamais, et on perd notre existence pour eux. j'espère que les modérateurs du site ou autres auront pu vous aider ou au moins vous conseiller/ envoyer quelques mots de réconfort. bon courage.

Profil supprimé - 16/01/2018 à 21h06

oui je suis d'accord avec Isabelle, on espère toujours des jours meilleurs, le fameux déclic pour qu'ils comprennent qu'ils ont un problème !

Les mois, les années passent et on accepte toujours un peu plus !

Ne reste pas avec lui, pars !

et puis c'est compliqué pour ton fils tu lui demandes de ne pas monter avec son père, donc inconsciemment tu lui demandes d'être adulte à la place de son père. c'est pas son rôle !

Tu devrais négocier pour que se soit toi qui l'emmène à son entraînement ou lui interdire d'emmener votre enfant quand il a bu ...je sais ça peut être difficile car ils ne boivent pas (nous sommes folles !)

D'avoir été arrêté par les gendarmes, il y aura sûrement une suite, tribunal ? obligation de soins ?

Je te souhaite beaucoup de courage, je comprends ta souffrance.

à bientôt

alex

Moderateur - 17/01/2018 à 10h21

Bonjour Isabelle, Alex, Veroliberty,

Isabelle, merci d'attirer de nouveau mon attention sur ce message resté sans réponse. Le modérateur ne peut répondre à tous les messages malheureusement et c'est là que la communauté des internautes est importante. Merci d'avoir répondu à Veroliberty, donc.

Son message est déjà ancien, je ne sais si elle fera attention aux notifications qu'elle peut recevoir si elle les a demandées. Néanmoins pour éclairer la situation qu'elle décrit, si son mari s'est fait arrêter au volant avec de l'alcool il est possible que les policiers aient retenu directement son permis pour une durée maximale de 72h. Ce temps devrait avoir permis au préfet de prononcer, s'il l'a jugé utile, une suspension administrative du permis de conduire. Si un jugement a ensuite été rendu sur cette affaire il est possible qu'il y ait eu enfin une suspension voire une annulation judiciaire du permis de conduire d'une durée maximale de 3 ans. Si son mari a bien écopé d'une suspension du permis et qu'il continue à conduire quand même il se rend coupable d'un délit puni notamment de 2 ans de prison.

Si son mari n'a pas écopé d'une suspension du permis de conduire mais qu'il conduit régulièrement en étant alcoolisé, il existe la possibilité pour elle d'écrire au préfet du département pour signaler la situation. En effet, le préfet est en charge des permis de conduire et notamment de s'assurer qu'un conducteur ne représente pas un danger pour la sécurité routière. Il peut décider de le faire convoquer devant la commission médicale du permis de conduire pour une évaluation. Il peut alors décider de suspendre le permis de conduire de son mari.

Enfin, en disant à son enfant de ne plus se faire conduire par son père et sans doute en s'organisant pour que cela n'arrive plus, Veroliberty fait l'essentiel : protéger son enfant.

En revanche, Isabelle, Alex, nous ne sommes pas à la place de Veroliberty pour lui dire de se séparer de son mari parce qu'il est alcoolique. C'est certes une situation difficile à vivre mais il est notamment inexact de dire qu'ils ne se soignent jamais et qu'ils ne s'en sortent pas. On peut se sortir de l'alcoolisme à tout âge et avec bénéfices. Cependant il est vrai qu'il faut avoir le "déclic", que parfois

cela met des années à venir voire ne vient pas. Mais ce n'est pas le cas partout et il faut bien comprendre que c'est une démarche très difficile pour la personne alcoolique.

Cependant ces difficultés de la personne alcoolique ne doivent pas non plus être une excuse pour justifier que vous deviez souffrir de cela pendant des années. Alex le dit bien : en tant que proche on commence par accepter un peu, puis toujours plus au point de finir par réellement en pâtir soi-même dans tous les aspects de sa vie. Cela peut provoquer du rejet et du dégoût pour la personne alcoolique. Quand on en arrive à ce stade il est très difficile, en tant que proche, de faire quoique ce soit pour aider l'autre.

Mais bien avant d'en arriver là les proches peuvent se faire aider et conseiller.

Les CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) peuvent recevoir le proche d'une personne alcoolique pour plusieurs entretiens. Cela permet de vider son sac mais aussi de poser les choses, de s'informer, d'être conseillé sur la bonne distance à essayer d'avoir et sur les gestes et attitudes qui auront plutôt tendance à favoriser le changement chez la personne dépendante.

Plusieurs associations d'anciens buveurs et l'association pour les proches de personnes alcooliques appelée "Al-Anon France" ont des groupes de parole pour l'entourage. Cela permet de se sentir moins seul et de comprendre ce qui est en son pouvoir ou pas dans cette situation. Voici le site d'Al-Anon : <http://al-anon-alateen.fr/>

Les associations d'anciens buveurs nationales (Alcool Assistance, Alcooliques Anonymes, Vie Libre, la Croix Bleue, etc.) ont également leurs sites internet.

Enfin les proches peuvent avoir un rôle important à jouer pour soutenir le conjoint. Il est important d'en parler autour de soi et de briser le tabou du silence qui peut entourer parfois cette situation. Souvent, plus il y a de personnes au courant mieux c'est. Le soutien et les bonnes idées viennent parfois de personnes auxquelles on ne s'attendait pas.

Cordialement,

le modérateur.
